



BAREME DES HONORAIRES*

*EN VIGUEUR DU 01/10/2023

VENTE VILLAS, APPARTEMENTS, GARAGES ET PARKINGS

Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat

- 4 000€ TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
- 8 % TTC pour les ventes comprises entre 50 001 € et 75 000 €
- 7% TTC pour les ventes comprises entre 75 001 € et 100 000 €
- 6% TTC pour les ventes comprises entre 100 001€ et 150 000€
- 5% TTC pour les ventes supérieures à 150 001€

VENTE TERRAINS

Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat

- 5000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
- 10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

VENTE FONDS DE COMMERCE,

DROIT AU BAIL ET PARTS SOCIALES, MURS VIDES OU OCCUPES

Honoraires à la charge de l'Acquéreur, du Vendeur ou partagés, selon mandat

- 5000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
- 10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires à la charge du Bailleur

- Villa, appartement, garage, parking, local commercial ou industriel
- 6% HT, soit 7,2% TTC sur loyers et charges
- Prestations complémentaires sur demande à la vacation
- Garantie Loyers Impayés 2.35% TTC des montants facturés

LOCATION VILLAS ET APPARTEMENTS

A la charge du Locataire

(selon décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m² habitable en Zone Tendue
- 8€ TTC /m² habitable pour les autres zones
- Etat des lieux : 3€ TTC / m² habitable

A la charge du Bailleur

Dans le cadre d'un mandat de gestion ou de location :

1 mois de loyer hors charges

- Visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et des états des lieux selon les montants fixés par décret, ainsi que les honoraires d'entremise.

TVA- Taux en vigueur : 20%

- Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, affichage, etc.) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.
- En cas de délégation e mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.